

Élections TPE
Vote en ligne du 25 novembre au 9 décembre 2024

POUR L'ALTERNATIVE SYNDICALE :

**JE VOTE POUR
LA CNT-SOLIDARITÉ OUVRIÈRE !**



**SI PERSONNE NE TRAVAILLE À TA PLACE,
QUE PERSONNE NE DÉCIDE À TA PLACE !**

Pour la quatrième fois, **nous, travailleurs et travailleuses des Très Petites entreprises et Très Petites Associations, sommes appelé·es à voter pour élire nos représentant·es.**

Nous sommes près de 5 millions à être concerné·es par ces élections qui se dérouleront **du 25 novembre au 9 décembre 2024**. La plupart d'entre nous, travaillons dans des entreprises de 2 à 3 salarié·es. Généralement pas syndiqué·es, isolé·es, précarisé·es, exclu·es des droits syndicaux, le plus souvent mal protégé·es par le droit du travail, **nous sommes en première ligne de l'arbitraire patronal.**

Depuis 2020, date des dernières élections, notre situation, comme celles de l'ensemble des salarié·es, s'est encore dégradée : recul de 2 ans de l'âge de départ en retraite, poids de l'inflation alors que les salaires ne suivent pas, restriction des droits à l'assurance chômage... Le gouvernement prévoit encore de nouvelles casses sur nos droits notamment sur nos capacités à faire valoir nos droits devant les Prud'hommes.

Ces élections sont donc l'occasion de réclamer haut et fort une réelle égalité et de marquer notre volonté de défendre les droits des travailleur·euses !



ON VOTE CNT-SO, POUR DÉFENDRE NOS DROITS ET EN GAGNER DE NOUVEAUX !

Dans les entreprises de plus de 11 salarié·es, il y a obligation d'organiser des élections de délégué·es du personnel. Dans les TPE dans lesquelles nous travaillons, cette obligation n'existe pas, et pourtant, nous aussi nous avons des droits à défendre !

Nos droits, particulièrement dans les TPE, sont régulièrement bafoués : heures non payées, dépassements des durées maximales de travail, conditions d'hygiène et de sécurité non respectées, contrats frauduleux, travail non déclaré... La liste est longue ! Et les TPE sont aussi largement utilisées pour contourner les droits du travail et syndicaux dans le cadre de la sous-traitance.

Trop souvent, derrière une pseudo proximité avec l'employeur se cache en réalité celui du chantage et du harcèlement : « tais-toi, fais ce que je te dis ou t'es viré·e ! ». Mais ce n'est pas une fatalité !

Il faut s'organiser, se regrouper et lutter contre ces injustices qui détériorent nos vies. Se syndiquer, c'est rompre l'isolement, c'est dire NON à l'exploitation et au mépris, c'est résister et lutter ensemble pour défendre ses droits et en gagner de nouveaux !

C'est ce que font au quotidien les femmes et les hommes qui ont choisi de s'organiser à la CNT-SO. Nettoyage, bâtiment, restauration, hôtellerie, service à la personne, commerce... La CNT-Solidarité Ouvrière est un outil syndical au service des travailleur·euses.

DANS TOUTES LES TPE, LA CNT-SOLIDARITÉ OUVRIÈRE REVENDIQUE :

- **l'égalité de traitement entre tous·tes les salarié·es (petites et grandes entreprises)**
- **le droit à la formation professionnelle**
- **la mise en place d'un véritable droit syndical**
- **une hausse générale des salaires avec échelle mobile en proportion du SMIC revalorisé**
- **l'abandon de la réforme des retraites 2023 et le retour à une retraite à taux plein à 60 ans et 55 ans pour les métiers pénibles**
- **l'abandon des dernières réformes de l'assurance chômage**
- **l'extension des droits et l'accès universel à l'allocation chômage avec un minimum égal au SMIC**
- **la régularisation de tous les travailleur·euses sans-papiers**

La CNT-Solidarité Ouvrière a construit des revendications spécifiques, suivant les différentes branches professionnelles.

LA CNT-SOLIDARITÉ OUVRIÈRE : UN SYNDICAT COMBATIF, INDÉPENDANT ET AUTOGESTIONNAIRE !

REFUS DU CORPORATISME

La CNT-SO refuse les divisions corporatistes et développe **un syndicalisme d'industrie**. Les travailleur·euses d'un même secteur, quels que soient leurs métiers, adhèrent au même syndicat. Cela nous permet à nous, travailleur·euses des TPE, de bénéficier de **la solidarité** des collègues de plus grosses entreprises.

INDÉPENDANCE ET AUTOGESTION

La CNT-SO **fonctionne exclusivement grâce aux cotisations de ses adhérent·es**, sans subventions de l'État ou du patronat. Elle est indépendante. C'est la base du syndicat – ses adhérent·es – qui décide dans les Assemblées générales. **C'est nous qui travaillons alors c'est nous qui décidons !**

REFUS DU CLIENTÉLISME ET DE LA CORRUPTION PATRONALE

A la CNT-SO, c'est toujours **l'intérêt collectif des travailleur·euses qui compte** et le syndicalisme se pratique avec droiture. Nous refusons les petits arrangements « entre amis » et la complicité douteuse avec les employeurs.

UN OUTIL AU SERVICE DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS

La CNT-SO se donne les moyens de la défense de nos droits en alliant **une pratique juridique offensive** (saisine des conseils de prud'hommes, intervention auprès des employeurs...) et **la solidarité et la lutte actives** sur le terrain par l'action collective.

S'ORGANISER, SE FORMER ET LUTTER ENSEMBLE

Au syndicat, les adhérent·es trouvent **des conseils juridiques**, des outils de lutte dans l'entreprise et autres aides concernant leurs conditions de travail. Des formations sont organisées, sur le temps de travail ou en-dehors.

UN OUTIL DE COORDINATION AU SERVICE DES LUTTES

Nous défendons **un syndicalisme de lutte de classes**. Tout est question de rapports de force : c'est par les luttes syndicales que nous faisons avancer nos intérêts.

UN SYNDICALISME RÉVOLUTIONNAIRE

Même si elle agit pour la défense des intérêts immédiats des travailleur·euses (salaires, temps de travail, conditions de travail...), **la CNT-SO se fixe un but de transformation sociale**. Au syndicat nous œuvrons ensemble pour un projet de société émancipateur basé sur l'égalité économique et sociale, la démocratie directe, la gestion collective de la production et de sa répartition. Un monde meilleur, débarrassé du capitalisme et ses ravages sur l'environnement et sur nos vies !



**FAIRE LE CHOIX DE LA CNT-SO, C'EST
DÉVELOPPER UNE ALTERNATIVE SYNDICALE !
REJOINS-NOUS !**

POUR DÉFENDRE NOS DROITS, QUELLE ARME ON A ? LE SYNDICAT !

On entend souvent autour de nous : « Un syndicat à quoi ça sert ? », « De toute façon dans les petites boîtes on peut rien faire ! », « Personne ne défend les travailleurs des TPE, le syndicat c'est pas pour nous... » Stop au fatalisme, même dans les petites entreprises et associations, on peut se syndiquer et agir pour défendre ses droits et en gagner de nouveaux ! Voici des témoignages de travailleur-euses qui ont décidé de ne pas se laisser faire et fait le bon choix avec le syndicat !



J'ai travaillé dans le secteur de la maintenance incendie dans une structure de trois personnes. Moi, un collègue et le patron. Aucun planning à l'avance, jour par jour, le patron me téléphonait le soir à 20h00 pour me dire de me rendre sur un site à 100 kms à 06h00. Y compris certains week-ends. Les primes de grands déplacements n'étaient payées qu'en partie. Les 11 heures consécutives de repos entre 2 journée non respectées. Étant syndiqué et connaissant le droit du travail, j'ai pu obtenir gain de cause.

FP

Terrassier dans une entreprise dite « familiale » où j'étais le seul salarié, le patron me payait de plus en plus en retard. Quand je réclamais mon salaire, j'avais le droit à du chantage affectif en disant « on ne peut pas se le permettre là, la situation de l'entreprise est en péril. Je te propose une rupture conventionnelle de contrat ». Comme si je devais cogérer leur entreprise, alors que j'étais salarié payé au smic ! J'ai fait appel au syndicat CNT-Solidarité Ouvrière du Gard, qui m'a expliqué le cadre juridique, et qui me soutient encore aujourd'hui.

M

Plongeur depuis plusieurs années dans un restaurant parisien, j'étais sans papiers. Quand mon patron l'a appris, il m'a demandé d'arrêter de travailler.

Le syndicat CNT-SO est intervenu et j'ai obtenu tous les documents pour déposer mon dossier de régularisation à la préfecture.

BS



Maçon dans une TPE, j'ai rejoint le syndicat pour me renseigner sur mes droits. Le patron m'affirmait que les heures de chargement du matériel sur le dépôt et le déplacement jusqu'au chantier ne doivent pas être rémunérées. Cela correspondait à plus d'une heure le matin, pareil le soir.

Au syndicat j'ai appris que c'est du temps de travail car on est à la disposition de l'employeur à partir de l'arrivée au dépôt. Cela correspond à beaucoup d'heures non rémunérées !

Sans délégué du personnel, j'étais seul face au patron. Grâce au syndicat, j'ai pris connaissance de mes droits et j'ai pu obtenir gain de cause pour moi et mon collègue.

J

SE SYNDIQUER / NOUS CONTACTER / INFOS ET ANALYSES

✉ contact@cnt-so.org

f [cnt.so](https://www.cnt.so)

🐦 [cntso_fr](https://twitter.com/cntso_fr)

🌐 [cnt-so.org](https://www.cnt-so.org)